

PLAN DÉTAILLÉ DU COURS MAGISTRAL INTRODUCTION AU DROIT DES PROFESSIONS DE SANTÉ

SEMESTRE II – MASTER I – UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE 1
Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA

Leçon I : des personnels aux « travailleurs » des services publics & privés de santé

Section 01. Quels personnels & quelle santé ?

§1. Des personnels aux « travailleurs » en passant par les « professionnels » codifiés

§2. Du système de santé & de son « code » des « professions »

§3. Des missions aux activités de services publics & privés, de la santé au « médico-social »

Le « Playmo de santé » du jour : François-Vincent RASPAIL (1794-1878)

La jurisprudence du jour : T^{al} correc. de la Seine, 8^e ch., 19 mai 1846, ORFILA c/ RASPAIL

Section 02. Des trois professions médicales codifiées

§1. Des médecins (Partie IV, Livre I, Titre III CSP) (Raspail71)

- dont hospitalo-universitaires (PU-PH & MCU-PH) (RASPAIL56)
- dont chefs de clinique des Universités (RASPAIL32)
- dont clinicien hospitalier (RASPAIL35)
- dont médecin territorial (RASPAIL74)
- dont praticiens hospitaliers attachés (RASPAIL84)
- dont praticiens hospitaliers contractuels (RASPAIL85)

§2. Des chirurgiens-dentistes (Partie IV, Livre I, Titre IV CSP) (RASPAIL34)

§3. Des sages-femmes/maïeuticiens (Partie IV, Livre I, Titre V CSP) (RASPAIL68)

Section 03. De la quasi-centaine d'autres professions de santé : du Code au mépris ?

§1. Des trois professions codifiées de la pharmacie & de la physique médicale

- des pharmaciens – art. L. 4221-1 et s. CSP (RASPAIL82)
- des préparateurs en pharmacie – art. L. 4241-1 et s. CSP (RASPAIL86)
- des physiciens médicaux – art. L. 4251-1 et s. CSP (RASPAIL83)

§2. Des dix-huit professions dites paramédicales codifiées

- des conseillers en génétique – art. L. 1132-1 et s. CSP (RASPAIL36)
- des infirmiers – art. L. 4311-1 et s. CSP
 - dont infirmiers diplômés d'État coordinateurs / référents (IDEC/IDER) (R60)
 - dont infirmiers salariés / libéral (RASPAIL58)
 - dont infirmiers agents publics (trois fonctions publiques) (RASPAIL59)



- des masseurs-kinésithérapeutes – art. L. 4321-1 et s. CSP (RASPAIL70)
- des pédicures-podologues – art. L. 4322-1 et s. CSP (RASPAIL81)
- des ergothérapeutes – art. L. 4331-1 et s. CSP (RASPAIL52)
- des psychomotriciens – art. L. 4332-1 et s. CSP (RASPAIL90)
- des orthophonistes – art. L. 4341-1 et s. CSP (RASPAIL78)
- des orthoptistes – art. L. 4342-1 et s. CSP (RASPAIL79)
- des manipulateurs d'électroradiologie médicale – art. L. 4351-1 et s. CSP (R69)
- des techniciens de laboratoire médical – art. L. 4352-1 et s. CSP (RASPAIL97)
- des audioprothésistes – art. L. 4361-1 et s. CSP (RASPAIL21)
- des opticien-lunetiers – art. L. 4362-1 et s. CSP (RASPAIL77)
- des prothésistes & orthésistes – art. L. 4364-1 et s. CSP (RASPAIL87)
- des diététiciens – art. L. 4371-1 et s. CSP (RASPAIL41)
- des aides-soignants – art. L. 4391-1 et s. CSP (RASPAIL12)
- des auxiliaires de puériculture – art. L. 4392-1 et s. CSP (RASPAIL23)
- des ambulanciers – art. L. 4393-1 et s. CSP (RASPAIL13)
- des assistants dentaires – art. L. 4393-8 et s. CSP (RASPAIL16)

§3. Des dizaines de professions non médicales ni codifiées mais a priori de santé / de soin

Des soins au bien-être

- des psychologues – Loi du 25 juillet 1985 (RASPAIL89)
- des psychothérapeutes – Loi du 09 août 2004 (RASPAIL91)
- des psychanalystes (RASPAIL88)
- des hypnothérapeutes (RASPAIL57)
- des éthiciens (RASPAIL53)
- des socio-esthéticiens (RASPAIL95)
- des agents thermalistes/thermaux (RASPAIL10)
- des chiropracteurs – Loi du 04 mars 2002 (RASPAIL33)
- des ostéopathes – Loi du 04 mars 2002 (RASPAIL80)
- des étioopathes (RASPAIL54)
- des acupuncteurs (RASPAIL01)
- des naturopathes (RASPAIL76)
- des biothérapeutes (RASPAIL26)
- des magnétiseurs (RASPAIL67)

Des soins aux esprits & aux corps même décédés

- des animateurs hospitaliers (RASPAIL15)
- des aumôniers / personnels religieux (RASPAIL22)
- des agents de chambres mortuaires (RASPAIL03)
- des agents de services funéraires (RASPAIL06)
- des thanatopracteurs (RASPAIL99)



Des auxiliaires... des auxiliaires !

- des étudiants en parcours d'accès spécifique santé (PASS) (RASPAIL55)
- des étudiants dits internes (RASPAIL66)
- des assistants médicaux (2019) (RASPAIL18)
- des auxiliaires médicaux (2020) (RASPAIL24)
- des assistants des hôpitaux (RASPAIL17)
- des secrétaires médicaux (RASPAIL94)
- des visiteurs médicaux (RASPAIL100)

- des visiteurs sociaux, délégués de l'Assurance maladie (RASPAIL39)
- des brancardiers (RASPAIL27)
- des agents des services hospitaliers (hygiène / propreté) (ASH) (RASPAIL07)
- des agents hospitaliers de blanchisserie (RASPAIL08)
- des agents hospitaliers de stérilisation (RASPAIL09)
- des agents de service médico-social (RASPAIL05)
- des assistants sociaux (RASPAIL19)
- des éducateurs spécialisés (RASPAIL51)
- des aide médico-psychologiques (RASPAIL11)
- des biologistes médicaux (RASPAIL25)
- des dosimétristes (RASPAIL50)
- des (bio)informaticiens (RASPAIL61)
- des répartiteurs au Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) (RASPAIL92)
- des téléopérateurs (Etablissement Français du Sang) (RASPAIL98)
- des chauffeurs de collecte (EFS) (RASPAIL31)
- des agents de production culinaire / alimentaire (restauration) (RASPAIL04)

De l'administration de la santé & du secteur médico-social

- du directeur de la Haute Autorité de Santé (HAS) (RASPAIL43)
- du directeur de Santé Publique France (RASPAIL44)
- des directeurs des Agences Régionales de Santé (ARS) (RASPAIL48)
- des directeurs de Caisses de Sécurité Sociale (RASPAIL49)
- des directeurs d'hôpital (RASPAIL42)
- des attachés d'administration hospitalière (AAH) (RASPAIL20)
- des directeurs d'établissements sanitaire, social & médico-social (ESSMS) (R46)
- des directeurs des soins (RASPAIL45)
- des agents de Caisse d'assurance retraite & de la santé au travail (CARSAT) (R02)
- des médecins conseil de Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) (R72)
- des médecins responsables du département d'information médicale (DIM) (R73)
- des inspecteurs de l'action sanitaire & sociale (RASPAIL64)
- des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (RASPAIL65)
- des chargés de prévention, promotion & éducation pour la santé (RASPAIL30)
- des chargés de la valorisation & de la recherche (RASPAIL29)
- des ingénieurs hospitaliers (RASPAIL63)
- des ingénieurs de la sécurité sanitaire (RASPAIL62)
- des coordinateurs de parcours en santé (RASPAIL38)
- des case managers (RASPAIL28)
- des responsables budgétaires & financiers (RASPAIL93)
- des conseillers juridiques (RASPAIL37)
- des directeurs du système d'information (DSI) (RASPAIL47)
- des statisticiens du système de santé (RASPAIL96)
- des analystes des données médicales / d'activités hospitalières (RASPAIL14)
- des médiateurs du service public hospitalier (RASPAIL75)
- des déontologues hospitaliers (RASPAIL40)



Leçon II : **éléments d'histoire(s) des professions médicales :** **d'un giron ecclésiastique au droit médico-centré**

Section 01. Les évolutions d'un droit médico-centré

§1. *Du monopole religieux à celui de l'État*

§2. *Des doubles corporations aux professions de la santé publique*

§3. *L'étatisation confirmée : du 19 ventôse & 20 prairial an XI (de FOURCROY)
au 30 novembre 1892 (Loi CHEVANDIER)*

Section 02. Trois caractéristiques du Droit des professions de santé

§1. *Un Droit qui ne doit s'entendre de façon européen-centrée*

§2. *Un Droit professionnel qui s'est autonomisé entre les droits public et privé*

La jurisprudence du jour : T. civ. Domfront, 28 sept. 1830, Fam. FOUCAULT c/ D' HELIE

§3. *La bien lente féminisation des hautes professions médicales*

Section 03. d'ORFILA à MOREAU : la naissance d'un droit académique médical puis juridique

§1. *Mathieu ORFILA, doyen titulaire*

Le « *Playmo de santé* » du jour : Mathieu ORFILA (1787-1853)

§2. *De la « médecine légale » et du « droit médical » au « droit de la santé »*

§3. *La génération quasi contemporaine des juristes du / des droit(s) de la santé*



Leçon III : des trois « uniques » professions dites « médicales » : au cœur du système de santé

Section 01. Règles communes

§1. *De la formation & des nationalités*

§2. *De l'inscription & de la discipline ordinale*

§3. *De l'indépendance professionnelle*

La jurisprudence du jour : TC, 14 février 2000, RATINET c. CHR de Nancy

Section 02. Des trois séries d'actes médicaux protégés

§1. *Actes des médecins (Partie IV, Livre I, Titre III CSP)*

§2. *Actes des chirurgiens-dentistes (Partie IV, Livre I, Titre IV CSP)*

§3. *Actes des maïeuticiens (Partie IV, Livre I, Titre V CSP)*

Le « Playmo de santé » du jour : René LEVASSEUR (1747-1834), sage-femme

Section 03. Trois spécificités de l'indépendance médicale

§1. *La protection des médecins par l'exercice illégal de leur art*

§2. *L'indépendance malgré le salariat médical des « cinq sillons »*

§3. *L'assurance maladie, quasi-employeur des médecins libéraux conventionnés*



Leçon IV : des monopoles de santé : diagnostic & soin, médicaments, sécurité sociale

Section 01. La mise en place des (et non « d'un ») monopoles de santé

§1. *Le monopole de santé n'est ni évident ni universel*

§2. *Des corporations à la Loi CHEVANDIER*

Le « Playmo de santé » du jour : Antoine CHEVANDIER (1822-1893)

§3. *La difficile appréhension du monopole médical face aux charlatanismes*

La jurisprudence du jour : CE, avis, 08 vendémiaire an XIV

Section 02. La contestation des monopoles de santé

§1. *Des monopoles pour des activités « non » commerciales ?*

§2. *La prescription : « ordonner » la médecine par le Droit*

§3. *Entre les professions, la revendication des « missions » & des « actes » médicaux*

Section 03. Du monopole médical sous Covid-19

§1. *De « l'état d'urgence sanitaire »*

§2. *Du secret médical*

§3. *De la liberté de prescrire*



Leçon V : **du monopole médical** **« manipulé »**

Section 01. Du monopole médical appliqué aux masseurs-kinésithérapeutes

§1. 1946 : naissance d'une profession

§2. 2006 : l'existence tardive d'un véritable ordre professionnel

§3. Du contentieux du massage monopolisé

Section 02. Des magnétiseurs, travailleurs de santé ?

§1. Du soin à la santé : qu'est-ce que soigner ?

§2. Depuis MESMER : des magnétiseurs aux radiesthésistes

Le « Playmo de santé » du jour : Frantz Anton MESMER (1734-1815)

§3. Des « courants » de magnétiseurs entre science, foi & pratiques

Section 03. De la protection ambiguë du monopole médical

§1. Des procès en charlatanisme au nom de la médecine & de son Ordre

§2. Étude(s) contentieuse(s)

La jurisprudence du jour : T^{al} corr. De Nantes, 15 février 1933, Camille EYNARD

§3. Des ambiguïtés de l'État face au magnétisme



Leçon VI : de la pharmacie monopolisée

Section 01. Evolution du droit des professions pharmaceutiques

§1. *Des professions du médicament à celle – unique – de pharmacien*

Le « Playmo de santé » du jour : Gilou, le pharmacien à rolex

§2. *De l'apothicairerie à l'officine : une réglementation quasi continue*

§3. *Des pharmaciens de classe au numerus clausus*

Section 02. Des professions de pharmacien

§1. *Des conditions d'exercice « classiques » pour une profession médicale*

§2. *Des différents exercices pharmaceutiques*

§3. *Des pharmaciens « prescripteurs »
et des « nouveaux » préparateurs en pharmacie*

Section 03. Un autre monopole de santé

§1. *Entre service public & marché*

§2. *De l'exercice illégal de la pharmacie*

La jurisprudence du jour : CA Paris, 04 avril 2013, Société Herboristerie du Palais-Royal

§3. *Du cercle des herboristes disparus*



Leçon VII : des ordres professionnels de santé : au nom du service public

Section 01. Des premières organisations professionnelles

- §1. *Des corporatismes d'Ancien Régime*
- §2. *Du premier « droit » des corps professionnels*
- §3. *De la négation progressive des corps & ordres professionnels*

Section 02. Des Révolutions : de 1789 à la Nation !

- §1. *Du « mythe » révolutionnaire de la disparition des corps
... au syndicalisme professionnel*
- §2. *Vichy & les corps professionnels ressuscités*
- §3. *Du corporatisme à l'ordre professionnel*

Section 03. Les ordres professionnels, entre régulation interne & service public

- §1. *Avant 1942, un service public à demi-mot ?*
- §2. *Après 1942, un service public assumé*
- §3. *1943, BOUGUEN & l'ordre des médecins*

La jurisprudence du jour : CE, Ass., 02 avril 1943, BOUGUEN

Le « Playmo de santé » du jour : Maurice LAGRANGE (1900-1986)

Section 04. Des ordres professionnels « positifs »

- §1. *Vichy sous pastille républicaine : un ripolinage ordinal*
- §2. *Entre intérêts professionnels & général*
- §3. *Des « sept » ordres professionnels de santé au « CLIO »*

Section 05. Des contentieux ordinaires

- §1. *Les juges ordinaires*
- §2. *Des recours contentieux objectifs*
- §3. *Des recours contentieux subjectifs*

Section 06. Des contentieux professionnels de santé

- §1. *La protection de la déontologie*
- §2. *La protection de la Sécurité sociale*
- §3. *L'appel des sept ordres pendant les confinements*



Leçon VIII : des « travailleurs » hospitaliers

Section 01. Des travailleurs hospitaliers publics de santé

§1. *Peu de fonctionnaires médicaux mais beaucoup d'agents publics*

La jurisprudence du jour : CC, 21 juin 2019, Clinique Saint COEUR & ali n° 2019-792 QPC

§2. *Des « professeurs » hospitalo-universitaires*

§3. *Des revalorisations post SÉGUR 2020 & pandémie*

Section 02. Des nouveaux médecins hospitaliers publics

§1. *Des praticiens hospitaliers revalorisés*

§2. *Des praticiens (PH) contractuels*

§3. *Des assistants & des anciens cliniciens hospitaliers*

Section 03. Des travailleurs hospitaliers publics « non » médicaux

§1. *Des personnels non « médicaux », soit, mais de santé !*

§2. *De la primauté de la fonction publique hospitalière*

§3. *Des directeurs d'hôpitaux #Breizhpowa*

Le « Playmo de santé » du jour : Isabel BURBAUD



Leçon IX : des auxiliaires médicaux minorés

Section 01. Des infirmières & des infirmiers

§1. *De la mère à la sœur et au frère laïques*

Le « Playmo de santé » du jour : Florence NIGHTINGALE (1820-1910)

§2. *Des statuts divers pour un ordre professionnel unique*

§3. *Des actes au « rôle » infirmer*

Section 02. Trois contentieux infirmiers

§1. *Une libérale « stupéfiante » ?*

La jurisprudence du jour : CDNONI, 16 janvier 2020, Ordre & CPAM des Hauts-de-Seine

§2. *De la continuité des soins !*

§3. *De la 3^{ème} mi-temps thérapeutique ?*

Section 03. Des auxiliaires médicaux même après la mort ?

§1. *La morgue : des personnels hospitaliers*

§2. *Des agents (privés & publics) du service funéraire*

§3. *Mort & Covid-19 : comment protéger les travailleurs & leur santé ?*



Leçon X : **Laïcité(s) & « travailleurs » de santé**

Section 01. Des services publics laïques

- §1. *Des dénominations peu catholiques héritées*
- §2. *Des crèches de la nativité hors des maternités*
- §3. *Des aumôniers des services publics*

Section 02. Des agents publics laïques

- §1. *De la laïcisation progressive de la déontologie médicale*
- §2. *L'avis « MARTEAUX » de l'an 2000 & la non-manifestation des opinions religieuses*
- §3. *Du voile, encore & toujours*

Section 03. Oh la Barbe : un contentieux de la Laïcité

- §1. *Le centre hospitalier & la CAA sous « ordre moral » ?*

Le « Playmo de santé » du jour : Laïcité du service public hospitalier ?

- §2. *Le juge de cassation, au nez et à la barbe des juges du fond*

La jurisprudence du jour : CE, 12 février 2020, stagiaire A. c. Centre hosp. de Saint-DENIS

- §3. *La Laïcité est neutralité !*



Leçon XI : des « travailleurs » de santé à l'écran

Section 01. Des hospitaliers sous fictions

§1. *L'hôpital & ses fantômes : des séries médicales*

§2. *Les référents HOUSE, GREY & LILTI*

Le « *Playmo de santé* » du jour : Dr Grégory HOUSE

La jurisprudence du jour : (...)

§3. *Les Working girls des clichés assumés*



Section 02. Des personnels de santé sous pressions : braise ou Grey's anatomy ?

§1. *Le coûteux service public du Seattle Grace Hospital*

§2. *La société hiérarchisée des professionnels de santé*

§3. *Le rapport aux corps morts & aux âmes interrogé*



Section 03. Des étudiants & des urgences pressurisés

§1. *Du statut des internes #Hippocratefilm&lasérie*

§2. *Des infirmiers sous-estimés ?*

§3. *Des urgences sous pression(s)*

